

On dit que les Communautés ne contribuent pas suffisamment aux revenus de la ville. " Mais, remarque Mgr Laflamme, ¹ elles y dépensent tout ce qu'elles ont de ressources. On exempté de taxes un hôtel, une manufacture, parce qu'ils augmentent la circulation de l'argent. Fort bien. Mais quelle autre chose font donc les Communautés religieuses ? De plus, ces hôteliers, ces manufacturiers, s'enrichissent avec leur négoce, et c'est parfaitement juste. Mais les Communautés, elles, ne s'enrichissent pas ; elles dépensent tout ce qu'elles ont dans la ville et pour la ville. C'est à peine si à la fin de l'année elles peuvent attacher les deux bouts ; et après cela, on a encore le courage de dire qu'elles ne font pas assez pour la ville. Mais dans quel pays vivons-nous donc ? " La plus-value que le voisinage des établissements religieux donne à la propriété immobilière, ces \$522,314.76 lancées dans la circulation, ce n'est pas une bagatelle !

" La ville, dit encore Mgr Laflamme, exploite véritablement le dévouement des prêtres et des religieuses qui font sa besogne ; et elle veut encore que ces prêtres et ces religieuses lui paient à elle la permission de se dépenser gratuitement. En

1.— *Observations sur un Amendement à la charte de la Cité de Québec*, page 7.